

Compte-rendu

Comité d'Etablissement Du 29 et 30/09/2016

Vos élus Force Ouvrière CE :

Agnès CAMPANELLA, Dany KOSKAS, Pierre LECOQ, Laure LEVET, Danielle LEVY, Erika MOYSE

Votre représentante syndicale FO CE :

Marie-Ange FAY

Vos élus membres du Bureau du CE :

Agnès CAMPANELLA **Secrétaire de CE**
Erika MOYSE **Trésorière adjointe**

Ordre du Jour

1. Marche générale de l'établissement

Consultation :

- 1.1. Ajustement de l'organigramme : consultation
- 1.2. 3 ème information en vue d'une consultation sur les sujets suivants /
 - Organisation des équipes en agence
 - Evolution des services spécialisés
 - Orientation spécialisée dans les agences de proximité réseau des psychologues du travail

Information

- 1.3. Ressources humaines
 - 1.3.1. Tableau de bord RH
 - 1.3.2. Bilan campagne de promotion 2015*
 - 1.3.3. Point sur le temps de travail (accord OATT)*
 - 1.3.4. Campagne EPA 2016 dont utilisation du référentiel des métiers*
 - 1.3.5. Bilan EPA*
 - 1.3.6. Montants du CCV (complément collectif et variable) versé en mars 2016 au titre de 2015 pour les agents de droit public et information sur la prime versée en 2017*
 - 1.3.7. QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville*
 - 1.3.8. Information sur le renouvellement du marché de prestation de service social du travail au bénéfice des personnels de Pole emploi PACA
- 1.4. Communauté interne (Pole) : information
- 1.5. Démarche accompagnement des CEP : information

- 1.6. Tableau d'Activités et Budget Régional
 - 1.6.1. Tableau de bord des résultats
 - 1.6.2. Budget régional annexe)

2. Fonctionnement du Comité d'Etablissement

- 2.1. Information/consultation sur les projets de la commission ASC
- 2.2. Vote sur report à nouveau 2015
- 2.3. Consultation sur maintien de l'enveloppe 500 000 € projet collectif en 2017
- 2.4. Point budget ASC
- 2.5. Solde bancaire
- 2.6. Vote sur habilitation Amarys en consultation pour les référents prestation collective
- 2.7. Vote sur possibilité de renfort CE sur le bureau de Toulon.
- 2.8. Procédure annulations de voyages et billetterie et historique de billetterie
- 2.9. Tableau secours
- 2.10. Compte rendu des commissions

Tous les élus titulaires absents n'ont pas pu être remplacés par leur suppléant : 18 votants

Approbation des PV du 03/05/2016 – 02/06/2016 – 12/07/2016.

Les PV sont approuvés à la majorité.

1. Marche générale de l'établissement

1.1 Ajustement de l'organigramme : consultation

Pour :0 Contre :3 Abstentions :15

FO s'est abstenue

1.2 3 ème information en vue d'une consultation sur les sujets suivants /

- Organisation des équipes en agence
- Evolution des services spécialisés
- Orientation spécialisée dans les agences de proximité réseau des psychologues du travail

Problématique sur l'utilisation de la GED, tous les conseillers ne sont pas à l'aise avec l'outil.
Proposition de la DR de faire un état de lieu et de voir comment faire en pratique pour améliorer la situation. (Atelier, formation plus longue).

Les agents MRS et les agents CAF seront rattachées aux équipes CDE sous la responsabilité d'un même responsable d'équipe.

Les agents MRS perdurent pour le moment et en cas de mutation ou de poste vacant un recrutement sera organisé et l'agent sera remplacé.

Les doubles compétences dominantes placement iront vers le placement et les dominantes indemnités iront vers l'indemnisation.

Seuls les agents doubles compétences des petites agences pourront éventuellement garder la double compétence.

La DR ne cache pas qu'à terme il y aura moins d'agents GDD.

La DR nous informe que l'effectif des psychologues va quasiment doubler. L'ensemble des équipes de psychologues devrait être stabilisé fin 2017.

1.3 Ressources humaines

L'enveloppe de promotion pour 2016 est de 0.8 % contrairement à ce qu'avait annoncé M. BASSERE si les syndicats ne signaient pas la classification.

La DR rappelle que les briefings organisés le matin avant l'ouverture de l'agence sur les plages variables ne sont pas obligatoires.

La DR fera si nécessaire un rappel sur la souplesse que prévoit l'accord OATT quant au fait qu'un salarié a la possibilité de ne travailler que sur les plages fixes deux demi-journées par semaine.

Ne pas hésiter à solliciter les DP pour que les sites où cela pose problème soient identifiés.

Les impacts de la décision du tribunal concernant le référentiel métier sont en cours d'analyse.

La première étape étant la modification des intitulés sur les bulletins de salaire des agents qui se sont vus rattachés à un emploi métier du référentiel métier obsolète ce jour.

1.4 Communauté interne (Pôle) : information

Un réseau social interne à Pôle emploi regroupe les membres d'une même organisation qui a pour vocation d'encourager et de favoriser :

- la collaboration,
- l'interaction,
- le travail en équipe,
- l'entraide, • le partage,
- l'échange et la communication horizontale.

Les 5 communautés choisies pour la région PACA :

- Communauté des agents de l'agence Aix Vallée de l'Arc : (échelle agence, environ 80 personnes – animation agence) , avec un projet de regroupements de deux entités et pour tester le réseau à une échelle locale.

- Communauté des agents de la DT Vaucluse (échelle DT, environ 460 personnes – animation DT) , pour tester le réseau à une échelle territoriale et prolonger les initiatives de la DT (groupes d'échanges de conseillers, ...).

- Communauté QVT managers (échelle régionale, 187 personnes – animation DR), en lien avec la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail des managers.

- Communauté des RRA (échelle régionale – animation service appui à la production) , pour enrichir le dispositif régional d'animation des RRA.

- Communauté des correspondants formation (échelle régionale – animation service politiques d'intervention), en lien avec l'enjeu d'augmenter le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi.

Au niveau régional, le comité exécutif a choisi de créer des communautés en respectant les principes suivants :

- Des communautés non redondantes avec les communautés nationales.
- Des communautés répondant aux besoins exprimés par les territoires.
- Des communautés répondant aux besoins métiers • Un nombre limité de communautés afin d'en évaluer la mise en œuvre avant généralisation.
- Au moins 1 communauté de chaque type (communauté basée sur l'expertise, communauté d'équipe et communauté liée à un projet).

L'accès au Pôle est ouvert aujourd'hui sur la base du volontariat sur invitation.

Il s'agit de tests dont un bilan sera fait fin d'année.

Plusieurs animateurs sont en charge d'un même réseau Pôle.

1.5 Démarche accompagnement des CEP : information

Le CEP comporte 3 niveaux de service.

La bonne maîtrise de la gestion de portefeuille est un prérequis indispensable à la délivrance du CEP : ce thème donnera lieu à un atelier de travail avec les conseillers pour développer la compétence d'analyse du portefeuille et la proactivité.

Les conseillers en modalité suivi pourront bénéficier d'un atelier sur la gestion de portefeuille adapté à cette modalité et d'un rappel sur les fondamentaux du CEP sur le niveau 1.

Sont donc concernés par la démarche l'intégralité des conseillers qui sont sur l'accompagnement (guidé,

renforcé, AIJ, global ...) ainsi que les psychologues du travail.

Un déploiement progressif :

- Une phase pilote: novembre 2016
- 2 agences pilotes pour PACA: Istres et Toulon La Rode
- Environ 25 agences accompagnées au niveau national
- Une généralisation en 2017 par vague de 6 à 7 semaines
- Pour PACA, 60 agences à accompagner sur 2017
 - 5 vagues à organiser (maximum) : février 2017 – mi-mars 2017 – juin 2017 – septembre 2017 – novembre 2017

Prérequis :

- La démarche est déployée en agence, idéalement, après l'arrivée du psychologue du travail afin de faciliter son intégration et s'appuyer sur ses compétences. À défaut, un psychologue du travail pourra être détaché dans une agence pendant deux mois afin que toutes les agences bénéficient de la participation d'un psychologue du travail lors du déploiement de la démarche d'accompagnement.

2. Fonctionnement du Comité d'établissement

2.1 Information/consultation sur les projets de la commission ASC

